



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOUT 2008

Le Conseil Municipal a été convoqué le 21 août 2008.

La séance est ouverte à 20 heures en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Yves MARTZ qui a donné procuration à Hubert ARBOGAST, Estelle BRONN qui a donné procuration à Philippe SCHAEFFER, Sylvia GASSER qui a donné procuration à Philippe TARDOT et Roger HOLZER qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2008.

Point 2 : Personnel

- a) Tableau des effectifs
- b) Engagement d'un agent non titulaire

Point 3 : Travaux de voirie : réfection de la rue de Daubensand – Avenant n° 1 au lot n°1.

Point 4 : Cité EDF : rétrocession de la voirie Rue des Vosges – Rue de la Forêt Noire / accord de principe.

Point 5 : Budget Principal : décision modificative n°1.

Point 6 : Rapports des commissions et des structures intercommunales.

Point 7 : Divers.

Avant de passer à l'ordre du jour le Maire présente Cathy NAEGELIN qui remplace Valérie HOFFMANN, DGS, suite à son détachement à la Ville de Paris. Laurence MULLER-BRONN présente quant à elle Sophie JOURNET attachée auprès de la Communauté de Communes du Rhin pour une durée de trois ans en qualité d'agent de développement économique. Cette dernière occupe un bureau de la mairie de Gerstheim chaque lundi, mercredi matin et vendredi après-midi.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2008

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2008 a été communiqué à tous les conseillers. Le Maire précise qu'une correction a été apportée entre le moment de l'envoi du procès-verbal et ce jour ; en effet, Estelle BRONN présente à la réunion, avait été notée initialement comme absente.

Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

2. PERSONNEL

a) Tableau des effectifs

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

➤ **de modifier** le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste de Rédacteur, non titulaire à temps complet (concerne le point 8 de la séance du 07 juillet 2008, création et engagement d'un agent saisonnier – fin du contrat au 31 août 2008)
- création d'un poste de Rédacteur, titulaire à temps complet (concerne l'embauche par voie de mutation de Cathy NAEGELIN au 1^{er} septembre 2008)

b) Engagement d'un agent non titulaire

Le Maire indique qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour besoin saisonnier. Il propose de recruter un Adjoint Administratif 2^{ème} classe dont les missions sont les suivantes :

- * accueil physique et téléphonique du public,
- * orientation du public vers les services ou organismes compétents,
- * réalisation de travaux de bureautique (courriers, rapports, notes...),
- * traitement et diffusion d'informations, du courrier,
- * Comité des Fêtes (calendrier, factures, invitations, courriers divers, comptes rendus...),
- * locations de la salle des fêtes,
- * écoles : inscriptions, courriers, dérogations...,
- * gestion des fournitures administratives,
- * Syndicat des Eaux de la Lachter : appels téléphoniques, réception du public, suivi et mise à jour des abonnés,
- * classement, archivage...,
- * toutes autres tâches selon nécessité,
- * travail en binôme avec l'autre poste d'adjoint administratif,
- * présence lors des élections.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour besoin saisonnier, un agent non titulaire à temps complet au grade d'Adjoint administratif 2^{ème} classe,
- **dit** que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité,
- **dit** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif 2^{ème} classe,
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'engagement ainsi que les avenants éventuels,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3. TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION DE LA RUE DE DAUBENSAND – AVENANT N°1 AU LOT N°1

L'entreprise titulaire du lot n° 1 – Voirie est EJL AFC à FEGERSHEIM.

L'objet de l'avenant consiste en travaux supplémentaires :

- la mise en place de 2 files de pavés supplémentaires le long des façades depuis le carrefour rue Reuchlin jusqu'au fossé dit « Weil »,
- la confection d'une jardinière,
- la création de 4 plateaux surélevés,
- la démolition, le déplacement et la reconstruction d'un mur.

Evolution du marché	Montant € HT	Montant € TTC
Marché de base	188.895,00	225.918,42
Avenant n° 1	34.014,00	40.680,74
TOTAL	222.909,00	266.599,16

Soit une augmentation d'environ 18 %

La commission d'ouverture des plis réunie ce jour en vue d'étudier l'avenant n° 1 au lot n°1 - Voirie a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 1 Voirie,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 pour un montant total de 34.014,00 € HT soit 40.680,74 € TTC avec l'entreprise EJL AFC à FEGERSHEIM.

4. CITE EDF : RETROCESSION DE LA VOIRIE RUE DES VOSGES – RUE DE LA FORET NOIRE / ACCORD DE PRINCIPE

Le Maire expose que les travaux de réhabilitation des VRD dans la Cité EDF et plus particulièrement dans la rue des Vosges et la rue de la Forêt Noire sont en voie d'achèvement. EDF souhaiterait dès maintenant que le Conseil municipal prenne une délibération portant approbation de principe pour la rétrocession de la voirie des rues suscitées et leur intégration dans le domaine public. Il précise que dès réception définitive sans réserves des travaux (prévisible début 2009), une délibération exhaustive sera soumise à l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide:

- **d'accepter** le principe de la rétrocession de la voirie sise rue des Vosges et rue de la Forêt Noire.

5. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose qu'il est nécessaire, suite à l'acquisition à l'euro symbolique de la Coopérative agricole auprès de la Société Coopérative Agricole de Gerstheim, d'effectuer des écritures comptables afin d'intégrer ce bien dans le patrimoine communal selon sa valeur vénale estimée à 23.000 €.

Le budget section d'Investissement, est augmenté en dépenses et en recettes selon le tableau ci-après :

Dépenses Articles	Dépenses Montants	Recettes Articles	Recettes Montants
2115/041	+ 23.000	1328/041	+ 23.000

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide:

- **d'adopter** la décision budgétaire modificative énoncée ci-dessus.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6.1 COMMISSIONS COMMUNALES

6.1.1. Moulin « Rapp »

Laurence MULLER-BRONN informe les conseillers qu'une réunion s'est tenue en mairie le 20 août 2008 avec Maître BARBARAS, Notaire, afin de déterminer s'il y a lieu, au vu du compromis de vente et du report souhaité de sa conclusion, de prendre une délibération pour prorogation du délai de signature fixé au 30 septembre 2008. Le compte-rendu de la réunion est annexé à la présente.

6.1.2. Gymnase : restructuration fonctionnelle et extension

Philippe TARDOT rend compte de l'évolution de la consultation des programmistes : quatre des cinq candidats ont été retenus sur dossiers, ils sont actuellement reçus individuellement par la municipalité en vue du choix définitif.

Il précise que la municipalité s'est rendue à Rosheim pour visiter le gymnase qui a été restructuré par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim. Le Président de celle-ci a mis l'accent sur la contribution primordiale du programmiste dans le cadre de leur opération. Enfin, il stipule que les travaux devraient durer un an et démarrer en septembre 2009, après une année de démarches administratives.

6.1.3. Education – culture – information

6.1.3.1. Information

Laurence MULLER-BRONN et Gilbert GEORGES informent les présents que le « GERSTHEIM Infos » du 3^{ème} trimestre est prêt pour l'impression. Ils précisent que les associations locales rédigent beaucoup d'articles et que le travail de mise en page est conséquent. Comme convenu, il sera distribué le samedi 13 septembre 2008. Les nouvelles couvertures qui sont en voie d'achèvement (édition de Noël et éditions trimestrielles), seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Ils soulignent l'efficacité des membres de la commission mais relèvent que le matériel informatique mis à disposition est obsolète. Le Maire invite la commission à lister le matériel nécessaire afin de demander des offres de prix. La prochaine réunion de la commission est fixée au mardi 7 octobre 2008 à 20 heures.

6.1.3.2. Tourisme

Une réunion de la commission est prévue le 17 septembre 2008 à 20 heures, y seront conviés les délégués de la de la commission Tourisme de la Communauté de communes du Rhin

6.1.4. Aménagement – urbanisme et voirie

Le Maire souhaiterait que lors de la prochaine réunion de la commission voirie, soient examinés les points suivants :

- Parking Espace Mairie
- Problème de stationnement à l'angle de la rue du Rhin et la rue des Parachutistes
- Equipement de coussins berlinois dans la rue du Général de Gaulle près du rond-point.

Philippe TARDOT, Président de la commission prend note de ces sujets à traiter et précise qu'une réunion aura lieu courant septembre 2008 (date non encore arrêtée).

6.2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6.2.1. Communauté de Communes du Rhin

Laurence MULLER-BRONN informe les conseillers que l'opération « Vélos gourmands » aura lieu le dimanche 28 septembre 2008. Le circuit différent des éditions précédentes implique que le fromage sera pris à Gerstheim et non plus le dessert. Les conseillers sont sollicités afin de distribuer le fromage aux cyclistes. Anne-Marie KLIPFEL, Christian HURTHUR, Hubert ARBOGAST et Emile PFISTER se portent volontaires, Isabelle WERTH et Mohamed EL ARBAOUI confirmeront ultérieurement leur éventuelle présence auprès de Laurence MULLER-BRONN.

7. DIVERS

a) Lettre du Pays d'Erstein

Francis GRIGNON, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général, établit un bulletin mensuel avec les décisions de la commission permanente du Conseil Général intitulé « Lettre du Pays d'Erstein ». Ce document communiqué aux maires du Canton stipule les différentes aides attribuées, celles concernant Gerstheim sont les suivantes :

Bénéficiaire	Objet / Programme	Montant
Commune de Gerstheim	Réfection de la rue de Daubensand, 1 ^{ère} tranche	25 958.29
M.J.C	Aide au sport de masse	274.32
Tennis Club de Gerstheim	Aide au sport de masse	510.54
Ecole élémentaire	Aide au sport scolaire	201.60
Collège de Gerstheim	Classes de découvertes	1 200.00
Ass. sportive du collège	Aide au sport scolaire	390.40

b) Tour du ban du village

Sur proposition de Philippe SCHAEFFER, les membres du Conseil municipal sont conviés à faire le tour du ban à bicyclette. Le rendez-vous initialement fixé au 23 août 2008 est reporté au samedi 30 août 2008 à 8h 30 devant la mairie. Il durera environ 4 heures et sera annulé en cas de mauvais temps.

c) Logement de la Poste

Le Maire informe que des travaux en régie ont été effectués dans le logement de la Poste, à savoir : remise en état de la salle de bains, de la cuisine, des toilettes et peinture. Un garage monobloc sera prochainement mis en place ainsi qu'une clôture afin d'aménager un espace fermé (jardin/garage), l'actuel garage en dur sera démoli. Il précise que Mme Sophie JOURNET est locataire de cet appartement. Un bilan analytique sera réalisé à l'achèvement des travaux.

d) Caniveaux

Le Maire rappelle que l'entretien des caniveaux et des trottoirs incombe aux particuliers et qu'un courrier allant dans ce sens leur est adressé lorsque cela n'est pas effectué. Dans ces cas exclusivement un agent du service technique intervient pour éviter tout problème d'écoulement des eaux pluviales.

e) Signalétique

Gilbert GEORGES rend compte de la difficulté de certains usagers à trouver la direction du complexe sportif. En effet, en venant de la D 924 il n'y a aucun panneau signalétique avant le rond-point. M. le Maire propose d'en apposer un dans la rue de la Redoute, au niveau de son croisement avec la rue de la Brigade Alsace Lorraine.

f) Panneau d'affichage

Gilbert GEORGES fait part de la demande émise par le Tennis Club d'un panneau d'affichage extérieur. Il n'est pas fait de suite favorable à cette requête au vu des dégradations fréquentes qui ont lieu à la Maison des Associations.

g) Presse-papiers

Le presse-papiers communal étant disponible, un exemplaire a été remis aux élus.

h) Calendrier des prochaines séances du Conseil municipal

- Lundi 29 septembre 2008 à 20h
- Lundi 27 octobre 2008 à 20h
- Lundi 24 novembre 2008 à 20h
- Lundi 15 décembre 2008 à 20h

Marc-Daniel ROTH	Laurence MULLER-BRONN	Philippe TARDOT (procurator de Sylvia GASSER)	Anne-Marie KLIPFEL
Philippe SCHAEFFER (procurator de Estelle BRONN)	Christian HURTHUR	Thierry WENDLING	Jean-Marc KELLER
Yves MARTZ (procurator donnée à Hubert ARBOGAST)	Nathalie HECKMANN	Robert GASSER	Anne-Catherine LIPP
Mohamed EL ARBAOUI	Gilbert GEORGES	Monique WEBER	Hubert ARBOGAST (procurator de Yves MARTZ)
Michèle BISCHOFF	Estelle BRONN (procurator donnée à Philippe SCHAEFFER)	Sébastien SCHUEBER (procurator de Roger HOLZER)	Isabelle WERTH
Sylvia GASSER (procurator donnée à Philippe TARDOT)	Roger HOLZER (procurator donnée à Sébastien SCHUEBER)	Emile PFISTER	